

AMS HOME DESIGNER

# MODALITÉS DE RÈGLEMENT

2025



amshomedesigner.com



# SOMMAIRE

---

Tout ce qu'il faut savoir

## 1. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- LES CONDITIONS DE PAIEMENT
  - Moyens de paiement
  - L'acompte
  - Le solde
  - Paiement en plusieurs fois
  - Les délais de paiement
  - Les pénalités de retard

## **LES CONDITIONS DE PAIEMENT**

Vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités et conditions de paiement chez AMS Home Designer, toutes les réponses sont listées ci-dessous :

### **Moyens de paiement.**

Les paiements acceptés se font par virement et en espèces. Aucun paiement par chèque est accepté.

### **L'acompte.**

L'une des conditions de souscription à une offre est le paiement de l'acompte, présenté sous forme de facture. Vous y trouverez les informations de contact que vous avez communiquées, le montant de votre devis, le montant de l'acompte à régler ainsi que la date limite de paiement, fixée à 7 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la facture par e-mail. En général, le montant de l'acompte est calculé en fonction du devis, et se situe entre 30 % et 50 % du montant total. En cas de retard de paiement, les conditions de souscription aux services ne seront pas remplies et votre projet ne pourra pas être lancé. Si l'acompte n'est pas réglé sous 10 jours ouvrés après la réception de la facture, votre projet sera automatiquement annulé. Une fois le paiement de l'acompte reçu, vous recevrez un e-mail confirmant sa réception.

### **Le solde.**

Le montant du solde de votre paiement vous est communiqué sous forme de facture. Vous y trouverez les informations de contact que vous avez communiquées, le montant de votre devis, le montant de votre acompte et des paiements déjà effectués si vous avez choisi de régler en plusieurs fois, ainsi que la date limite de paiement qui est égale à 10 jours ouvrés. Le délai débute à partir de la date d'envoi de la facture par mail. Dans le cas de retard ou de non paiement, une pénalité peut vous être ajoutée. Lorsque le paiement de votre solde est reçu vous recevez un mail avec votre facture de solde dont le montant indiqué est 0,00€. Cette facture de solde confirme la bonne réception des paiements de vos prestations.

### **Paiement en plusieurs fois.**

Vous pouvez payer en plusieurs fois le montant de votre devis. Pour cela, il vous suffit de le mentionner à votre dessinatrice lors de l'étude de votre projet. Le nombre d'échéance est réalisé en fonction du montant du devis, vous pouvez payer jusqu'à 4 fois sans aucun frais ajoutés. Pour chaque échéance à régler vous recevrez par mail une facture sur laquelle vous pourrez trouver vos informations de contact, le montant de votre devis, le montant de votre acompte et des paiements déjà effectués, le montant à régler lors de cette échéance et le restant dû ainsi que la date limite de paiement qui est égale à 7 jours ouvrés. Le délai débute à partir de la date d'envoi de la facture par mail.

### **Les délais de paiement.**

Sur chaque facture vous trouverez la date limite de réception de paiement. Pour l'acompte le délai pour procéder au paiement est de 7 jours ouvrés. Pour le paiement des échéances dans le cas où vous avez choisi le paiement en plusieurs fois le délai est de 7 jours ouvrés. Le délai de paiement de votre facture de solde est de 10 jours ouvrés. Pour le paiement de l'acompte, d'une échéance de paiement en plusieurs fois ou pour le solde, le délai débute à partir de la date d'envoi de la facture par mail.

### **Les pénalités de retard.**

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50€.